Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement du Nunavut et le Syndicat des employé-e-s du Nunavut en viennent à une entente provisoire sur la nouvelle convention collective

Iqaluit (Nunavut), le 28 février 2022. — Le gouvernement du Nunavut et le Syndicat des employé-e-s du Nunavut ont annoncé aujourd'hui que le 26 février 2022, après une semaine de négociations concertées, ils en sont venus à une entente provisoire sur la nouvelle convention collective.

La précédente convention collective a expiré le 30 septembre 2018. L'entente provisoire doit être ratifiée par les deux parties, après quoi d'autres détails seront dévoilés.

###

Renseignements aux médias :

Matthew Illaszewicz
Gestionnaire des communications
Ressources humaines
867 975-6292
millaszewicz1@gov.nu.ca

James Kaylor
Agent des communications
Syndicat des employé-e-s du Nunavut
867 222-2436 (cellulaire)
james@neu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᖅᑭᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*